

Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 17 janvier au 07 février 2019

**Arrêté cosigné modifiant les listes des espèces d'oiseaux justifiant
la désignation des sites Natura 2000 (zone de protection spéciale) situés
en région Bretagne**

Quatorze (14) commentaires ont été émis lors de la consultation publique relative à l'arrêté susvisé.

Sept (7) avis prennent position, de manière positive ou négative, sur l'arrêté.

Un avis signale des difficultés d'accès à la plateforme de l'INPN pour la consultation de la fiche descriptive du site.

Six (6) avis prennent position sur un texte concernant une dérogation pour la chasse aux oies en février, mis à la consultation en même temps que l'arrêté cosigné modifiant la liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation des zones de protection spéciales situées en région Bretagne.

L'ensemble de ces commentaires n'appelant aucune réponse, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.